

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DGRI 95 Subvention (10.000 euros) à l'Institut culturel Franco Palestinien (16e).

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association l'Institut culturel Franco Palestinien (16^e) ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre SCHAPIRA, au nom de la 9^{ème} Commission ,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'Institut culturel Franco Palestinien (16^e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2013, au titre des Relations Internationales.